



Province du Brabant wallon
Service du développement territorial
Parc des Collines – Bâtiment Archimède
Avenue Einstein, 2 à 1300 Wavre
Tél. : 010/23 62 85 - Fax : 010/23 62 86

Demande de subvention pour l'installation de capteurs solaires thermiques

Déclaration de créance

Coordonnées du demandeur :

Nom, prénom :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

déclare que la Province du Brabant wallon m'est redevable de la somme de euros* pour l'installation de capteurs solaires thermiques à mon habitation située (à compléter uniquement si l'adresse est différente de celle reprise ci-dessus) :

Date du dépôt à la commune de la demande de permis d'urbanisme initiale de ma maison :
Si cette date est antérieure au 1^{er} décembre 1996, date de réalisation d'un audit énergétique de mon habitation :

Le montant de euros est à verser sur le compte IBAN n° (ce numéro est obligatoire à partir du 01/01/2011. Il se trouve sur vos extraits de compte) :

BE

ouvert au nom de :

Certifié sincère et véritable,

le

(Signature)

Vu pour réception - certification
Inventaire mobilier & matériel
Compte des matières
Consummat. Immédiate matières
Article n° 93000/26240/003

Guy MAAS
Directeur

PROVINCE DU BRABANT WALLON
SERVICE 34

Approuvé à la somme de

Wavre le.....

Par délégation,
Pierre PIRLOT
Directeur d'administration

* Attention, le montant maximum de la subvention provinciale est de 600 euros. Le total de toutes les primes reçues (Région wallonne, Province, distributeurs d'électricité, commune) ne peut dépasser 75 % du coût total de votre installation.